



AQUAGYM CLUB

Bernissart, le 4 octobre 2022

Chère, cher Membre,

Veillez déjà trouver dans ce courrier les informations pour la saison d'aquagym 2022/2023 prochaine.

J'espère que vous profiterez pleinement de vos périodes de vacances ou estivales pendant cette période d'inactivité forcée.

La reprise du cours d'AQUAGYM est effective à partir du **mardi 06 septembre 2022** à 17 Heures (cours1) et 18H15 (cours2).

Surveillez le site www.aquagymclub-bal.com

Les conditions de participation et d'inscription sont pour la nouvelle année sportive :

- La situation COVID19 impose la réservation sur le site de votre cours (nombre de places limité).
- Soit un **abonnement** de 70 euros pour 10 séances, (entrées piscine comprises- augmentation de 1 euro/séance à partir du 3 octobre 2022) *
- Soit un **paiement à la séance** de 7,5 euros (entrée piscine comprise- augmentation de 1 euro/séance à partir du 3 octobre 2022) *
- Une licence-assurance de 12,5 Euros pour l'année sportive 2022-2023. **
- L'accès aux activités est soumis à l'obligation de dépôt d'un certificat médical obligatoirement accompagné d'une vignette de mutuelle (écriture sur certificat parfois difficilement lisible)
Pour les nouveaux membres, dès votre première séance d'activité.
Pour les anciens membres dans le courant du mois de septembre 2022 ou dans un délai de 15 jours après votre première reprise d'activité.

Vous trouverez ci-dessous la fiche d'inscription à compléter que vous pouvez me remettre lors de votre première séance.

Au verso, vous pourrez consulter le calendrier des activités de l'année sportive 2022-2023 et les congés scolaires ou légaux. Il n'est pas impossible que des modifications indépendantes de notre volonté apparaissent dans le courant de l'année sportive.



AQUAGYM CLUB

2022/2023 **BERNISSART_{CM}** : O

LIC : O **N°** :

DATE D'INSCRIPTION :/...../.....

NOM : **PRENOM** :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

ADRESSE : **TEL** :/.....

C.P. : **LOC.** : **GSM** :/.....

E-MAIL :@.....

NAGEUR **NON NAGEUR**

PRATIQUE SPORTIVE : **OUI** **NON** **LAQUELLE ?** :

INFOS MEDICALES OU SPECIALES :

Atteste être en situation de vaccination complète depuis le/..../.....

Signature



LICENCE N° : **CERTIFICAT MEDICAL** : **oui** **non**



Calendrier année sportive 2022/2023 (possiblement modifiable)

PROCEDURE DE RESERVATION

Accéder sur le site du club soit par PC ou Gsm

Ou sur l'accès direct suivant

<https://www.aquagymclub-bal.com/nos-activites>

INFORMATIONS : CONSULTER LE SITE INTERNET

<http://www.aquagymclub-bal.com>

téléphoner au **attention changement de numéro** 0475/21.20.92,

envoyer un mail aquagymclub.bal@gmail.com

- * Les prix sont conditionnés aux prix des entrées piscine imposés par l'administration des piscines fréquentées. Toute augmentation imposée par ces administrations sera répercutée sur les tarifs présentés en début de saison 2022-2023 .
- ** L'absence de souscription à la licence-assurance dégage l'Aquagymclub BAL (cadre administratif et sportif) de toute obligation en matière de couverture financière en cas d'accident avant, pendant et après les activités fréquentées
 - Pour les participants non en règle (certificat médical et licence-assurance)
 - Pour les participants qui par décision individuelle et unilatérale ne souhaite pas souscrire à cette licence-assurance.

INFORMATIONS : CONSULTER LE SITE INTERNET

<http://www.aquagymclub-bal.com>

téléphoner au **attention changement de numéro** 0475/21.20.92,

envoyer un mail aquagymclub.bal@gmail.com

- * Les prix sont conditionnés aux prix des entrées piscine imposés par l'administration des piscines fréquentées. Toute augmentation imposée par ces administrations sera répercutée sur les tarifs présentés en début de saison 2022-2023 .
- ** L'absence de souscription à la licence-assurance dégage l'Aquagymclub BAL (cadre administratif et sportif) de toute obligation en matière de couverture financière en cas d'accident avant, pendant et après les activités fréquentées
 - Pour les participants non en règle (certificat médical et licence-assurance)
 - Pour les participants qui par décision individuelle et unilatérale ne souhaite pas souscrire à cette licence-assurance.